

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_240 : TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_240 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Conformément aux articles 33 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par délibération de l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le tableau des effectifs est le document cadre qui permet d'assurer le suivi et de faire évoluer les emplois de la collectivité.

Les modifications apportées au théorique concernent plus particulièrement :

-Finances et budget : suite à l'adhésion de la commune de Marssac-sur-Tarn au service commun des finances, un poste d'adjoint administratif est créé au titre du cumul des temps d'équivalents temps plein.

-Systèmes d'information-réseaux : un poste d'adjoint technique est transformé en poste de technicien suite à la montée en compétence de l'agent concerné qui désormais exerce des fonctions relevant de ce cadre d'emploi.

-Transports urbains : suite au comité technique du mois de juin, deux postes d'adjoint technique sont supprimés.

-Gestion des déchets : un poste d'adjoint technique est créé pour permettre le recrutement d'un animateur prévention des déchets.

-Collecte des déchets : suite au comité technique d'avril, deux postes d'adjoint technique sont créés pour la collecte des cartons.

-Propreté urbaine : un poste d'agent de maîtrise est créé pour permettre le recrutement d'un chef d'équipe propreté secteur Saint-Juéry.

-Traitement des déchets : un poste d'adjoint technique est créé pour permettre le recrutement d'un chauffeur polyvalent.

-Eau potable : un poste de technicien est créé pour permettre le recrutement d'un électrotechnicien stations d'eau potable.

Un poste de rédacteur est transformé en poste d'adjoint administratif dans le cadre d'une nomination stagiaire.

Un poste d'agent de maîtrise est transformé en poste d'adjoint technique pour l'agent exerçant les fonctions de magasinier.

Un poste d'agent de maîtrise est transformé en poste d'adjoint technique suite à plusieurs mouvements en interne.

Un poste d'adjoint technique est créé pour permettre le recrutement d'un releveur de compteurs.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'albigeois

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

VU l'avis du comité technique du 2 décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY